



## Suite d'un jugement de proximité???

Par **pupinette**, le **22/08/2011** à **10:43**

Bonjour,

Ayant débuté une procédure à l'encontre de mon ex-concubin j'ai reçu du Tribunal de proximité sa condamnation à me rembourser la somme qu'il me devait.

Cependant ce dernier n'était pas au jugement et je ne sais où il demeure donc je souhaitais savoir ce que je pouvais faire afin qu'il me rembourse comme l'énonce le jugement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes salutations.

Par **Christophe MORHAN**, le **22/08/2011** à **19:15**

Vous devez transmettre ce jugement en original pour signification et exécution à un huissier de justice, si possible un compétent (territorialement) //dernière adresse connue de votre ex.

après signification, il pourra interroger tous les organismes pour trouver adresse, employeur, compte bancaire, etc.